



Le réseau
de transport
d'électricité

Concertation sur le projet de création de deux lignes aériennes à deux circuits et d'un poste électrique 400 000 Volts dans le Dunkerquois - RTE

**Compte-rendu de l'atelier Monde agricole
du 28 mars 2023 à Craywick**





Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

L'atelier Monde agricole s'est tenu le 28 mars 2022, de 18h00 à 20h30, à la Maison du village de Craywick. Il a réuni environ 29 participants (hors représentants de la maîtrise d'ouvrage).

Le diaporama commenté pendant la réunion est accessible à cette adresse : [Développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois](#).

Table des matières

1. Accueil républicain et introduction.....	2
2. Ouverture de la réunion et présentation de la concertation.....	2
3. Présentation du projet : raison d'être, caractéristiques techniques et aire d'étude.....	3
4. Les interactions avec le monde agricole : protocole d'accord, indemnités et suivi chantier...	8

1. Accueil républicain et introduction

Pierre DESMADRILLE, maire de Craywick, souhaite la bienvenue et adresse ses salutations républicaines aux habitants de Craywick et aux participants extérieurs à la commune puisque cette réunion est ouverte à tous. Il indique qu'il n'est pas là pour expliquer le projet et que c'est aux équipes de RTE de le faire. Il invite l'assemblée à écouter ces interventions et ensuite à s'exprimer, pour poser des questions, défendre intérêts et patrimoine, et voir comment les concilier avec les attentes de RTE. Il souhaite à tous une bonne réunion.

Claude CHARDONNET, modératrice, SYSTRA présente le déroulé de la réunion et les intervenants : représentants de RTE ainsi que de la Chambre d'Agriculture. Elle informe qu'un compte-rendu sera rédigé et rendu public comme pour les autres réunions prévues dans le cadre de cette concertation. Elle rappelle qu'au-delà des réunions ouvertes à tous, des contributions et questions du public peuvent être déposées sur le site de la concertation.

2. Ouverture de la réunion et présentation de la concertation

Jean DU MESNILDOT, Responsable de projets en concertation chez RTE et **Damien BLOT Chargé d'études concertation et environnement chez RTE** se présentent et remercient le maire de Craywick pour son accueil.

Jean DU MESNILDOT, RTE rappelle les deux missions principales de RTE, entreprise de service public :

- Transporter l'électricité à travers un réseau électrique de 400 kV, 225 kV et 63-90 kV, qui alimente les industries, les centres de production et des entreprises de distribution comme Enedis ;



Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

- Garantir l'équilibre offre-demande, c'est-à-dire l'égalité entre la production et la consommation d'électricité sur l'ensemble du territoire national.

Damien BLOT, RTE informe que la concertation actuelle est une des premières phases du projet. Elle vise à permettre au public d'exercer son droit à l'information et à la participation en débattant du projet sur ses différents aspects : l'opportunité du projet, les objectifs, les caractéristiques principales, les enjeux économiques, l'impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les alternatives qui ont été envisagées. Il réitère la volonté de RTE de conduire ce projet dans le dialogue avec toutes les parties prenantes.

Il indique que la concertation couvre un périmètre de 7 communes : Gravelines, Saint-Georges sur l'Aa, Loon-Plage, Craywick, Bourbourg, Mardyck, Grande-Synthe. Il rappelle qu'au-delà des réunions publiques, RTE apportera des éléments de réponse à toutes les contributions et questions qui seront adressées par voie postale, déposées sur le site internet de la concertation ou dans les registres disponibles dans chaque mairie du périmètre de la concertation.

Il informe que deux rencontres dont la réunion d'ouverture à Loon-Plage et une rencontre de proximité à Grande-Synthe ont été déjà organisées le 22 et le 23 mars. Après cet atelier centré sur le projet et les enjeux du Monde agricole, d'autres rendez-vous sont programmés : le 11 avril à Saint-Georges sur l'Aa sur l'environnement et la santé et le 26 avril à Grande-Synthe, la réunion de clôture.

3. Présentation du projet : raison d'être, caractéristiques techniques et aire d'étude

Claude CHARDONNET, SYSTRA, invite à projeter le film du projet (*il est aussi accessible sur Youtube, à l'adresse suivante : <https://youtu.be/LRe3plFAFoA>*).

Jean DU MESNILDOT, RTE, rappelle que la zone industrialo-portuaire de Dunkerque est responsable de 21% des émissions industrielles du pays et que sa décarbonation passe nécessairement par l'électrification des procédés industriels.

Il ajoute que les dernières estimations indiquent que le besoin en électricité à l'est du GPMD va augmenter de 3 500 MW d'ici 2030, et 4 500 MW d'ici 2040. Il précise qu'à titre de comparaison, 4 500 MW représente environ l'alimentation d'une Agglomération de 4,5 millions d'habitants ou 4 à 5 réacteurs de tranche nucléaire de Gravelines. Il explique qu'au vu des puissances demandées par les industriels, il est nécessaire d'employer des lignes à un niveau de tension de 400 000 V.

Il précise que le poste électrique 400 kV le plus proche de la zone d'étude est celui de « Flandre Maritime », situé au sud de la centrale de Gravelines. Le projet permettrait de relier ce poste à un poste situé au barycentre des sites des différents industriels qui seraient alimentés en électricité.

Il présente les différentes infrastructures du projet à l'aide de deux illustrations

- Un **poste électrique** dit « Alpha », situé à l'est de la zone d'étude. Il présente brièvement le rôle d'un poste électrique Il explique que l'emplacement du poste est envisagé à proximité des clients pour réduire au maximum la longueur des lignes en zone urbaine.



Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

- **Deux liaisons aériennes à double circuit 400 000 V** qui relieront le poste « Flandre Maritime » et « Alpha » **en environ 11 km de tracé nécessaire pour transiter les 4 500MW.**

Il revient ensuite sur le coût estimatif du projet (270 millions d'euros) et son calendrier indicatif. Il précise notamment que, trente jours après la fin de la présente concertation, une instance locale de concertation (ILC) sera tenue afin de valider le fuseau et l'emplacement de moindre impact sur la base du bilan de la présente concertation. Il indique que cette ILC sera suivie d'une enquête publique au cours de laquelle le public sera encore consulté pour avis sur le projet et les choix retenus.

Il ajoute que 3 à 4 ans de procédure administrative et environnementale seront nécessaires avant d'engager le début des travaux, courant 2027. Il évoque le travail d'ingénierie et d'approvisionnement qui sera conduit en parallèle des démarches administratives et mentionne les difficultés d'approvisionnement que le contexte actuel implique.

Il indique que l'objectif du projet est d'assurer une mise en service des ouvrages à horizon 2029, après 24 mois de travaux.

Il explique que le choix du fuseau est fait sur la base d'une méthodologie comportant différentes étapes successives :

- Choix d'une aire d'étude : un périmètre au sein duquel diverses études sur l'environnement et l'aménagement du territoire sont analysées, et selon les contraintes identifiées un classement des enjeux est effectué.
- Proposition et comparaison des fuseaux : en tenant compte des critères environnementaux et d'aménagement du territoire, un parti de moindre impact est retenu pour le tracé des lignes. Le choix des fuseaux n'est pas définitif à ce stade puisque les solutions envisagées seront adaptées en fonction des conclusions de la concertation.

Jean DU MESNILDOT, RTE, fait remarquer que l'emplacement du poste électrique doit être fait de sorte que l'ouvrage soit le plus proche aussi bien des clients que du poste électrique de Grande-Synthe afin d'assurer un maillage du réseau optimal tout en essayant de limiter l'impact sur le monde agricole. Il indique toutefois qu'un seul emplacement a été localisé dans une friche industrielle où le poste pourrait être installé avec une emprise sur quelques terres agricoles à proximité.

Un participant agriculteur intervient hors micro pour signaler qu'il y a des terres agricoles à proximité de cette zone d'emplacement qui n'est pas complètement une friche industrielle comme le présente RTE.

Jean DU MESNILDOT, RTE, confirme qu'il y a certes des terres à proximité mais que la majorité de l'emplacement du poste est inclus dans le domaine d'une friche industrielle.

Damien BLOT, RTE, revient sur le terme d'« aire d'étude », en indiquant qu'il s'agit d'un territoire suffisamment large pour n'écartier aucune solution viable environnementalement, et suffisamment restreinte pour permettre de répondre techniquement et financièrement aux exigences du projet.

Il commente l'aire d'étude choisie sur la base d'une carte. L'aire d'étude est délimitée :

- A l'est par le positionnement du poste électrique (situé à proximité des industriels bénéficiaires du projet) ;
- Au sud, par le canal et Bourbourg,



Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

- A l'ouest, par le parc des rives de l'Aa
- Au nord, par le projet Cap 2020.

Il présente les enjeux environnementaux de l'aire d'étude sur la base d'une carte.

Un participant agriculteur fait remarquer hors micro que les enjeux agricoles doivent être présentés de manière distincte puisque c'est un enjeu à part entière.

Damien BLOT, RTE, confirme que cet enjeu est effectivement très important, aux yeux de RTE également. Il précise que l'analyse de l'aire d'étude doit englober tous les enjeux afin de limiter les impacts sur les différents milieux et activités.

Il mentionne notamment le caractère structurant de l'A16 qui sépare, au nord, des terrains à vocation industrielle, et au sud, du foncier privé agricole.

Il insiste sur le caractère rural de la zone d'étude et l'importance de l'enjeu paysager que l'équipe s'efforce de prendre en compte pour minimiser l'impact du projet. Il explique que des études de danger seront menées pour vérifier la compatibilité du projet avec les risques industriels.

Il ajoute que les réseaux hydrographiques (nappes phréatiques, watergangs, zones humides, etc.) constituent un autre enjeu fort sur le territoire. Il souligne le rôle majeur joué par les watergangs pour assurer l'irrigation du territoire et la mitigation des crues.

Il évoque enfin les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) présentes sur la zone d'études, qui font l'objet d'études « 4 saisons – Faune-Flore-Habitat », qui seront disponibles courant 2023.

Il souligne à nouveau la multiplicité des enjeux du territoire qui sont pris en compte lors de la définition des fuseaux.

Il présente ensuite les 3 fuseaux :

- Le **fuseau nord** (11,5 km de long), qui contourne Loon-Plage par le nord. Monsieur BLOT explique que ce tracé présente plusieurs atouts, parce qu'il reste sur le territoire du GPMD, mais également un désavantage majeur, l'impact paysager à proximité de Loon-Plage. Il évoque également l'enjeu environnemental et le risque technologique (seuil haut Seveso) présentés par le fuseau. Il indique enfin que la présence d'angles aigus sur le tracé implique un nombre plus important de pylônes.
- Le **fuseau central** (10,5 km de long) passe entre Loon-Plage et Craywick en franchissant à deux reprises l'A16. Ce fuseau permet d'éviter le parc de Galamé et le hameau de la gare. Il explique que ce tracé est le plus court et limite le nombre de pylônes tout en étant en majorité en zone GPMD, même s'il aurait un impact sur le domaine privé agricole au sud de l'autoroute.
- Le **fuseau sud** (13,5 km de long) longe la commune de Saint-Georges par l'est, franchit l'A16 puis longe à distance le canal de Bourbourg, jusqu'au poste électrique. Il s'agit du tracé le plus long, qui a l'impact agricole et paysager le plus important (encerclement de Saint-Georges). Il souligne que ce fuseau est situé en grande partie dans le domaine agricole, ce qui constitue une contrainte majeure pour le monde agricole, le paysage dans les communes de Saint-Georges et Bourbourg.

Il ajoute que, dans tous les cas, l'impact visuel sur la commune de Grande-Synthe sera fort, puisque le poste électrique y serait situé.



Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

Sur la base d'un tableau de synthèse, il indique que la variante centrale semble présenter le moins d'impact, d'après les études préliminaires menées à ce stade.

Claude CHARDONNET, SYSTRA, remercie les intervenants et propose d'ouvrir un temps d'échanges.

Un participant, agriculteur, défend l'idée selon laquelle la vocation du GPMD est d'accueillir ce genre d'infrastructures puis estime que le fuseau nord devrait être retenu pour l'implantation du projet. Selon lui ce fuseau est le seul qui épargne les terres agricoles dans la mesure où les deux autres, centre et sud, ont une emprise sur le monde agricole.

Un participant signale qu'il y a une autre possibilité consistant à construire des lignes souterraines en lieu et place des lignes aériennes et se demande pourquoi RTE n'a pas retenu cette option.

Un participant, agriculteur à Craywick se dit inquiet de l'avenir de son exploitation agricole du fait de l'arrivée massive de projets industriels à proximité de leurs terres. Il indique également qu'il préfère la variante nord.

Un retraité agricole demande si ce projet n'entre pas en conflit que le projet Gridlink¹.

Damien BLOT, RTE, explique que la possibilité d'emplacement dans le GPMD a été étudiée précisément pour éviter l'impact du projet sur les terres agricoles. Il fait remarquer cependant le tableau comparatif des fuseaux, multicritères indique une proximité avec les habitations (moins de 500m) et donc un impact visuel assez important pour le fuseau nord. Il poursuit en signalant que ce fuseau nord comporte également un risque technologique du fait de la présence d'usines classées Seveso seuil haut dans cette zone. Il indique que RTE devrait mener une étude de danger pour s'assurer de la compatibilité des ouvrages si le fuseau Nord est retenu. Il indique que le fuseau sud a une emprise à 70 % sur le domaine agricole privé alors que le fuseau central présente moins d'impact pour l'activité agricole du fait du positionnement des pylônes lesquels seront en grande partie sur le domaine du GPMD.

Jean DU MESNILDOT, RTE, confirme la possibilité technique d'enterrer les lignes à 225 000 V mais explique que l'enfouissement d'une ligne haute tension de 400 000 V n'a encore jamais été réalisé pour une puissance aussi importante (actuellement les liaisons souterraines en 400kV transit deux fois moins de puissance) et ce pour des raisons techniques et environnementales (impacts les zones humides et sur les écoulements des eaux) sachant qu'une telle solution souterraine serait très coûteuse.

Un participant affirme hors micro que la solution est bien faisable en particulier elle a été réalisée sur la ligne 400kV Avelin Gavrelle.

Cyril WAGNER, directeur adjoint du centre d'ingénierie de Lille et Ex directeur de projet de la ligne Avelin-Gavrelle, RTE, ajoute que RTE a déjà conduit des projets de lignes souterraines. Dans le cadre du projet de la ligne aérienne 400kV Avelin-Gravelles, des mesures compensatoires d'enfouissement ont été effectuées sur des lignes de faible tension entre 90 000 V et 225 000 V. Il prévient cependant qu'il existe aujourd'hui des limites technologiques pour enterrer des lignes aériennes en haute tension.

¹ [Projet Gridlink](#) : un projet privé de nouvelle interconnexion électrique à très haute tension, d'une capacité de 1400 mégawatts, entre le réseau d'électricité français et le réseau de transport d'électricité britannique.



Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

Un participant s'exprime fermement en disant que le monde agricole est très impacté par les nombreux projets du territoire. Il demande que RTE veille à protéger les terres des agriculteurs.

Jean DU MESNILDOT, RTE, assure qu'en cherchant à limiter les impacts de ses ouvrages, RTE veille non seulement au respect de l'environnement mais aussi au respect de l'activité agricole. Il rappelle aussi la nécessité de l'équilibre financier de ses projets.

Claude CHARDONNET, SYSTRA demande aux porteurs de projet de poursuivre les réponses aux questions déjà posées.

Jean DU MESNILDOT, RTE, précise, à propos du projet Gridlink, qu'il s'agit d'une interconnexion qui arrive par la mer et se raccorde au réseau de RTE mais qu'il n'a pas de lien avec le projet

Un participant rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) a pour vocation de protéger les terres agricoles situées sur le tracé du fuseau Sud et demande pourquoi RTE installerait ses pylônes dans cette zone.

Jean DU MESNILDOT, RTE, rappelle que RTE assure une mission de service public et d'intérêt général. Il souligne que les infrastructures sont prioritaires pour assurer le transport de l'électricité.

Un autre participant fait remarquer que les agriculteurs doivent être mieux pris en compte dans les projets du territoire. Il estime que l'information n'est pas complète.

Damien BLOT, RTE, précise que la concertation actuelle a fait l'objet d'une campagne d'information sur l'étendue de l'aire d'étude avec une diffusion de 16 000 dépliant dans les boîtes à lettre. En sus de cela, des annonces ont été effectuées par voie de presse afin d'informer tout le territoire concerné par le projet.

Deux participants font remarquer à la tribune que les agriculteurs auraient dû faire l'objet d'invitations personnelles et d'un traitement différencié en tant qu'acteurs économiques et pas en qualité d'habitants simples.

Damien BLOT, RTE, assure avoir pris note des remarques et indique que les consultations avec le monde agricole se poursuivront en lien avec la chambre d'agriculture y compris après le choix du fuseau de moindre impact. Il fait remarquer qu'en l'état actuel du projet, la concertation est ouverte à tous et porte sur des thématiques variées.

Un participant estime que la concertation est une simple formalité qui n'a aucun effet sur le projet.

Damien BLOT, RTE, explique qu'aucun choix définitif n'est encore fait. Il insiste sur l'importance de cette concertation qui peut permettre d'adapter les fuseaux en fonction des contributions. Il rappelle que la concertation est une phase essentielle et permanente du projet qui n'est pas moins importante que les autres phases techniques ou administratives.



4. Les interactions avec le monde agricole : protocole d'accord, indemnisations et suivi chantier

Claude CHARDONNET, SYSTRA, invite les représentants de la Chambre d'Agriculture du Nord à ouvrir la deuxième séquence de la réunion portant que les enjeux du monde agricole.

Hubert VANDERBEKEN, élu de la Chambre d'Agriculture du Nord, exprime l'inquiétude des agriculteurs avec l'arrivée de nombreux projets qui impactent leur activité alors que celle-ci est essentielle pour assurer la souveraineté alimentaire de la France.

Jérôme MUSELET, élu de la Chambre d'Agriculture du Nord (domaine foncier, Pas-de-Calais), dit partager cette inquiétude car les projets industriels ne tiennent pas tous compte des nombreux impacts économiques sur le monde agricole. Il demande à RTE de rester vigilant à la fin des chantiers, phase critique identifiée par les agriculteurs. Il demande comment RTE entend compenser les impacts sur les zones humides.

Hubert VANDERBEKEN, Chambre d'Agriculture du Nord, rappelle que celle-ci a pour mission d'accompagner les agriculteurs en cas de difficultés liées à leur activité. Il attire l'attention de RTE sur la présence de nombreuses zones humides dans la zone du projet, notamment sur la nécessité de préserver le réseau de drainage dans les champs. Il explique que le secteur agricole s'inscrit également dans la dynamique de décarbonation, en développant des couverts végétaux et bien d'autres méthodes qu'il faudrait reconnaître et valoriser, notamment en l'impliquant dans la gestion des mesures compensatoires. Il revient sur l'aspect foncier en affirmant que la mise en œuvre du PLU en matière de protection des terres n'est pas effective. Il insiste donc sur l'importance d'associer la Chambre d'Agriculture et les organisations agricoles au choix du fuseau de moindre impact afin de protéger l'activité.

Il a ensuite formulé plusieurs attentes dans le cadre du projet, afin que celui-ci intègre les contraintes liées à l'activité agricole :

- Une communication fluide et optimale entre les entreprises d'études et de travaux d'une part, et les agriculteurs d'autre part, en assurant une information préalable à toute entrée sur les parcelles et en effectuant un état des lieux précis ;
- Une remise en état des sols en lien avec les associations de drainage et la chambre d'agriculture (sécurisation des réseaux de drainage avant travaux et remise en état après travaux) ;
- Une vigilance à l'égard des terres humides déjà fortement impactées par les projets industriels existants.

Il conclut en assurant la disponibilité de la Chambre d'Agriculture pour conseiller et accompagner RTE et les agriculteurs.

Jérôme MUSELET, Chambre d'Agriculture du Nord, dit espérer que les préoccupations des agriculteurs seront prises en compte. Il note que RTE fait preuve d'une écoute attentive mais assure que la Chambre d'Agriculture veillera aux remontées du terrain et au respect des engagements du maître d'ouvrage.



Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

Hubert VANDERBEKEN, Chambre d'Agriculture du Nord, indique que de plus en plus d'agriculteurs commencent à produire leur électricité.

Claude CHARDONNET, SYSTRA, récapitule les points saillants développés par les intervenants de la Chambre d'Agriculture à savoir :

- La demande d'être présents à la réunion sur le choix du fuseau de moindre impact,
- L'implication dans la gestion des mesures compensatoires au titre des bonnes pratiques déjà développées par les agriculteurs, lesquelles devraient être reconnues et valorisées afin d'éviter la double peine,
- Une gestion concertée des phases études et travaux des projets, notamment en ce qui concerne l'entrée dans les parcelles,
- L'importance accordée à la remise en état en fin de chantier, compte tenu de la fragilité des sols.

Cyril WAGNER, RTE, cite l'exemple du projet Avelin-Gavrelle pour lequel, lui semble-t-il, concertation et dialogue ont permis de trouver avec les agriculteurs dont Monsieur Muselet, les meilleurs compromis possibles. Concernant les mesures compensatoires, il explique que RTE a déjà soumis à l'Etat, avec la Chambre d'Agriculture, l'idée de se tourner vers les agriculteurs qui savent faire, les services répondent que cela n'entre pas dans les règles en vigueur. Il mentionne l'habitude de travail avec la Chambre d'Agriculture sur les différents sujets évoqués. Il se dit confiant dans la possibilité de trouver des compromis. Plus largement, il indique que le monde agricole est un partenaire important pour RTE puisque 90 % du réseau RTE passe en monde agricole ou forestier. Il confirme que l'implantation des pylônes dont l'emprise au sol est de 100m²/pylône, se fera dans le dialogue pour trouver l'emplacement qui limitera le plus possible la gêne.

Un participant demande quel type de pylône sera implanté et s'il s'agira du même pylône que celui de la ligne Avelin-Gavrelle ?

Cyril WAGNER, RTE, indique qu'il s'agira de pylônes tétrapodes, à 4 pieds sachant que plus l'angle du tracé de la ligne est fort, plus les pylônes doivent être larges pour tenir la pression mécanique. Dans ce cas, ils sont donc plus visibles. Le pylône Equilibre avait été conçu spécifiquement pour limiter l'impact paysager à proximité des maisons, pour des parcours fluides, mais pas pour tenir les angles.

Pierre DESMADRILLE, maire de Craywick, remercie RTE pour sa démarche de concertation et d'information du public qui a été selon lui, bien menée vers les particuliers. Il rappelle les deux rencontres préalables qu'il a eues avec RTE et qui lui ont permis d'exprimer ses premières remarques : une préférence pour le fuseau nord pour de multiples raisons : emplacement dans le domaine du GPMD, moindre empiètement sur sa commune, des questions sur la mise en souterrain des lignes du projet et une vraie demande de mesures compensatoires avec l'enfouissement de lignes 225 ou 90 kV, notamment au sud de l'A16. Il annonce un courrier de la mairie avec le référentiel des lignes qui pourraient être concernées. Selon lui, cela compenserait le monde agricole et les habitants du village.

Jean DU MESNILDOT, RTE, indique que la demande du maire de Craywick sera sérieusement étudiée par RTE afin de répondre au mieux aux attentes de la commune (soit enfouir, soit supprimer des pylônes aériens).



Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

Damien BLOT, RTE, évoque le protocole d'accord national qui lie les opérateurs de lignes électriques comme RTE ou Enedis avec le monde agricole en lien avec la Chambre d'agriculture et LA FNSEA². Il revient sur les objectifs du protocole : définir les conditions d'implantation des ouvrages et les précautions à prendre compte lors des travaux et fixer les principes d'indemnisation pour les dommages engendrés. Il précise que le but visé est d'une part de garantir une équité de traitement entre tous les propriétaires et exploitants agricoles et d'autre part de conserver tout le potentiel agronomique des terres à terme. Il explique qu'il y a deux types de dommages qui sont évalués et indemnisés dans ce protocole :

- Dommages permanents : présence de supports (pylônes) ou surplomb de la ligne traversant la parcelle
- Dommages instantanés : préjudices temporaires sur les sols et la culture liés à la conduite des travaux

Il indique que ces indemnités sont versées sur la base d'un barème actualisé tous les ans et varient en fonction de certains critères tels que l'emprise du sol du support, le type de culture, la catégorie des terres sur lesquelles l'ouvrage est implanté ou encore la durée du bail restant à couvrir.

En effet, l'indemnité versée aux propriétaires est libératoire, ce qui signifie qu'elle n'est versée qu'une seule fois, tandis que l'indemnité versée aux exploitants est périodique et peut ainsi être renouvelée tous les 9 ans. Ces indemnités intègrent les productions d'un assolement moyen, les travaux culturaux qui y correspondent, les coûts de travaux supplémentaires visant à contourner les supports, les surfaces neutralisées par l'ouvrage ainsi que les coûts d'entretien des surfaces cultivées.

Il précise que l'état des lieux est une étape clé de l'indemnisation en phase travaux et qu'elle est réalisée en amont et en aval des travaux pour une prise en compte exhaustive des contraintes et des dommages.

Jean DU MESNILDOT, RTE, explique plusieurs précautions prévues pour la bonne conduite du chantier.

- Avant le lancement des travaux : une réunion d'information et d'échanges entre les agriculteurs concernés, le maître d'ouvrage et les entreprises de travaux est organisée pour partager des informations concernant les types d'interventions prévus et leur calendrier.
- Pendant les travaux : la protection des sols est une condition essentielle pour préserver le potentiel agronomique des terres. RTE travaille avec le pédologue de la Chambre d'Agriculture qui supervise le respect des préconisations formulées en amont (sur le tassement des terres notamment) sachant qu'il a le droit d'arrêter le chantier.
- Après les travaux : la remise en état des sols (décompactage) est la partie finale pour laquelle RTE apporte un soin particulier.

Il explique, à l'aide de photos, les grandes étapes qui animent la vie d'un chantier :

1. **La création de pistes pour** accéder à l'emplacement des futurs pylônes avec les différents engins (véhicules, grues, toupies, ...) et acheminer le matériel.
2. **La mise en place** à l'emplacement de chaque pylône, **de plateforme de travail** pour le levage des pylônes (emprise de 800 à 1 200 m² environ).

² Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles



Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

3. **La réalisation des fondations de** chacun des pylônes, soit superficielles, soit profondes, selon la nature des terrains.
4. **L'assemblage au sol puis le levage des pylônes** sur leurs fondations.
5. **Le déroulage des câbles entre** les pylônes, avec la mise en place de protections au croisement des routes. Une câblette est passée dans un premier temps de pylône à pylône avec interventions à pied ou en véhiculer léger. Les câbles sont ensuite déroulés "sous tension mécanique" à l'aide de treuils, au niveau des plateformes de déroulages aménagées au niveau de certains pylônes.

Il indique que l'ensemble de ce chantier impliquant toutes les étapes des travaux s'effectue dans un délai estimé de 18 mois.

Claude CHARDONNET, SYSTRA, ouvre un temps d'échanges.

Un habitant de Loon-Plage pointe le fait que la remise en état des chantiers n'est pas toujours réalisée. Il explique que dans la commune de Loon-Plage, les projets de conduites de gaz ont causé la dégradation de petites routes de campagne qui ne sont toujours pas réparées. Il demande si RTE a prévu des remises en état dans ce projet vu que la circulation des engins lourds entrainera potentiellement des affaissements de route.

Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck, appuie la question précédente en soulignant que ce point récurrent est constaté également dans sa commune avec des passages de camions pour des projets industriels, sur le chemin vicinal. Elle appelle RTE à prendre en compte cette préoccupation.

Jean DU MESNILDOT, RTE, indique que RTE s'engage à réparer les chemins communaux ou d'exploitation. Il souligne que ces travaux de réhabilitation sont constatés par voie d'huissier, au début et à la fin. Il dit reconnaître qu'il n'y a pas de chantier idéal mais mentionne l'engagement de l'entreprise à limiter le plus possible la gêne occasionnée par ses travaux, qu'il s'agisse de la remise en état des sols ou de la réparation des chemins. Il précise que RTE est toujours disponible pour discuter et trouver des solutions aux problèmes engendrés par ses constructions.

Un participant, agriculteur, signale que les remises en état ne sont pas toujours réalisées correctement. Sachant que les agriculteurs ont ensuite les contraintes à vie. Il estime que le suivi des indemnités n'est pas non plus respecté et les nombreuses démarches administratives se révèlent peu fructueuses, donc il émet un doute sérieux quant à l'application du protocole d'indemnités. Il estime enfin que le monde agricole n'a pas de bénéfice en retour de ce projet, sinon que des impacts économiques et visuels, et par conséquent qu'il faut privilégier le fuseau nord.

Hubert VANDERBEKEN, élu de la Chambre d'Agriculture du Nord, suggère le choix du pylône retenu pour la ligne Avelin-Gavrelle. Il insiste également pour que les états des lieux soient minutieusement conduits pour limiter au mieux les difficultés soulignées par les agriculteurs (par. Ex : L'information préalable avant passage de l'entreprise et la prise en compte des cultures maraîchères). Enfin, il indique que la Chambre de l'Agriculture mène actuellement une réflexion sur la possibilité d'indemnité des anciennes lignes dont on augmente la puissance mais sans indemnités. Il estime que cela devrait être pris en compte également.



Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

Nathan LASCAR, Référent Monde agricole RTE explique que son travail au sein de RTE consiste à collecter et analyser les informations sur l'activité agricole. Il souligne que le protocole d'accord lie RTE aux agriculteurs qui, en cas de manquements, peuvent saisir la Chambre qui contacte ensuite RTE pour des mesures de correction. Il précise, dans la même logique, que la gestion des dommages passe par les remontées de terrain mais également par une démarche de précaution de la part de RTE sur la base des informations et études compilées. Il rappelle que RTE a développé une connaissance fine des états des lieux avec une expérience sur plusieurs projets dont celui d'Avelin-Gavrelle qui fait référence aujourd'hui :

- 8 années d'études et de concertation en lien avec des agriculteurs pour définir et décrire un état des lieux des cultures (sous forme de formulaire) qui permet de prévoir tous les cas de figure et même d'en ajouter ;
- Aujourd'hui ce protocole fait référence puisque qu'il est national et s'applique à Dunkerque ou à Marseille. Il indique toutefois que celui-ci reste perfectible et invite les agriculteurs, le cas échéant, à suggérer des points d'amélioration.

Il revient sur la différence de système d'indemnisation entre celui des anciennes et celui des nouvelles lignes, concernant les pylônes. Il mentionne que celui-ci a évolué depuis 1989, que depuis 1993 l'indemnisation est versée tous les 9 ans et que désormais, pour chaque changement ou modification sur une ligne, une nouvelle convention est établie pour compenser la gêne à l'exploitation.

Un participant s'exprime hors micro et demande pourquoi les communes touchent des indemnisations sur les pylônes.

Nathan LASCAR, Référent Monde agricole RTE, précise que les communes ne touchent pas une indemnisation mais elles reçoivent plutôt une taxe qui est fixée par la loi, à savoir un impôt annuel.

Un participant demande pourquoi les impôts perçus par la commune ne sont pas versés directement aux agriculteurs étant donné que ce sont eux qui subissent les préjudices.

Nathan LASCAR, Référent Monde agricole RTE, explique que la taxe pylône est versée à l'Etat qui les redistribue aux communes et que cette procédure s'inscrit dans un cadre légal auquel RTE se soumet comme toutes les autres entreprises.

Jean DU MESNILDOT, RTE, souligne que cette décision revient à l'Etat seul qui décide sur quel type d'infrastructures imposer des taxes.

Un participant estime qu'au-delà de l'emprise des poteaux, des perturbations et des interférences causées par les lignes, peuvent affecter leurs équipements de guidage.

Nathan LASCAR, Référent Monde agricole RTE, rappelle qu'en l'état actuel des connaissances et des remontées de terrain, les perturbations GPS ne se sont posées qu'à quelques reprises en 20 ans. Il explique qu'un système de collecte et de centralisation d'informations permet à RTE de faire remonter les questions régionales récurrentes au niveau national afin de les traiter avec les industriels concernés. Il assure qu'il reste ouvert pour regarder de plus près tout sujet d'interférence qui lui sera exposé.

Claude CHARDONNET, SYSTRA, propose de recueillir les dernières questions avant la clôture de la réunion.



Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

Un participant, à propos de la distance limite de sécurité de 5 mètres à respecter par les engins agricoles par rapport à la hauteur de la ligne, explique que la présence de certaines lignes à proximité des exploitations agricoles est un frein majeur. Il cite le cas d'une ligne mesurée à 25 mètres de hauteur sous laquelle il leur a été interdit de passer. Or il s'agissait d'une zone de chargement des betteraves. Cet exemple vient, selon lui, illustrer les contraintes des chantiers de RTE.

Cyril WAGNER, RTE, comprend que le problème dans ce cas est l'accès des camions et le déploiement des bennes pour charger les betteraves, sous la ligne. Il explique que dans des cas similaires, RTE indemnise le déplacement du lieu de stockage. Il souligne qu'il a conduit à deux reprises des déplacements de cette nature dans le cadre de la ligne Avelin-Gavrelle.

Nathan LASCAR, Référent Monde agricole RTE, souligne que ces cas seront sérieusement étudiés après la définition du fuseau pour parvenir à des solutions indemnitaires optimales.

Un participant demande quelle mesure de précaution est prise pour éviter les ruptures de câble sur l'autoroute. Il pointe le fait que le fuseau vert traverse deux fois l'autoroute.

Jean DU MESNILDOT, RTE, explique, à l'aide d'un schéma, que la ligne électrique est dotée de dispositifs qui garantissent pour qu'un conducteur ne tombe pas.

Cyril WAGNER, RTE, mentionne également que les équipes RTE contrôlent tous les ans les équipements en appliquant des mesures d'entretien et d'inspection visuelle de terrain des lignes. Il souligne que les ruptures de câbles sont très rares.

Claude CHARDONNET, SYSTRA, récapitule les principaux sujets soulevés lors de cette réunion par les participants :

- Une préférence pour le fuseau nord, selon voix qui se sont exprimées ;
- La possibilité de passage en souterrain des lignes du projet ;
- Une demande de communication et d'information plus ciblée pour le monde agricole indépendamment de la communication globale sur la concertation ;
- Une information préalable avant les études et les travaux sur les terres agricoles ;
- Une demande de vigilance renforcée sur la protection des sols en zones humides ;
- Eviter la double peine, d'une part en veillant à une remise en état optimale des terres et, d'autre part en reconnaissant les bonnes pratiques agricoles comme mesures compensatoires ;
- Demande de la commune de Craywick de prévoir l'enfouissement de lignes existantes tant au niveau de RTE que d'Enedis ;
- Les règles qui s'appliquent aux indemnités versées pour la gêne à l'exploitation, aux taxes communales,
- Les perturbations générées par les interférences des lignes avec les équipements agricoles
- La remise en état des chemins vicinaux et routes communales.

Elle rappelle que les échanges et points abordés feront l'objet d'un compte-rendu mis en ligne dans les prochains jours. Elle relève 20 prises de parole du public lors de la réunion et invite l'équipe de RTE à conclure.

Jean DU MESNILDOT, RTE remercie les participants et assure avoir pris note de toutes les remarques et avis exprimés. Il s'engage à apporter des réponses tout au long de cette concertation et même après,



Concertation sur le projet de développement électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois

durant toute la phase relative au chantier. Il invite enfin les participants à poursuivre les échanges autour de quelques rafraîchissements.